



Centre
hospitalier
du val
d'Arlège



Centre
hospitalier
du pays
d'Oïmes

L'UNITE D'ACCUEIL
DES VICTIMES
de VIOLENCE (UAV)

Point presse du 20 mars 2017

L'UNITE D'ACCUEIL DES VICTIMES de VIOLENCE (UAV)



C'est :

Une plateforme d'accueil départementale pour des victimes de violences conjugales, agressions, viols et agressions sexuelles, harcèlement, ainsi que les victimes de violences routières et leur famille.

Ouverte le 2 février 2007 dans les locaux du centre hospitalier intercommunal du val d'Ariège (CHIVA) sur le site de l'ancien hôpital de Pamiers.

Son objectif

Améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes de violence : agressions, conjugales, sexuelles, routières,

harcèlement ... pour atténuer les conséquences de la violence et mieux faire valoir leurs droits.

Son originalité

Proposer aux victimes, sur un même lieu, le même jour (deux matinées par semaine : lundi et vendredi matin) une réponse pluridisciplinaire, médicale, psychologique, juridique et sociale en utilisant les ressources départementales : le plateau médical du CHIVA (médecin

légiste, infirmières, secrétaires médicales), les juristes des associations d'aide aux victimes (CIDFF et ASJOA) et les psychologues des associations ADSEA et ASJOA. Ces victimes peuvent être déjà dans un parcours judiciaire.

L'équipe

L'équipe pluridisciplinaire est pilotée par le Dr Frédérique Thiennot, médecin légiste au CHIVA qui a créé l'unité et le Dr Marie-Lise REMY, également médecin légiste et urgentiste au CHIVA.

Elle comprend également deux infirmières et trois secrétaires médicales du CHIVA, ainsi que deux juristes et deux psychologues des associations spécialisées ADSEA, ASJOA, CIDFF intervenant alternativement sur les deux permanences.

Le fonctionnement

Les consultations sont gratuites.
Consultation les lundis et vendredis matin 10, rue Saint Vincent à Pamiers.
La prise de rendez-vous est assurée les jours ouvrables de 8h30 à 16h 30 par l'infirmière qui a aussi un rôle de « case manager »

Tous les consultants sont accueillis par l'infirmière qui après évaluation les oriente vers les différents intervenants.

A l'issue de chaque demi-journée une réunion de coordination à lieu avec l'ensemble des intervenants.

Concrètement

Les victimes peuvent venir avec ou sans rendez-vous. Sur place, la victime (ou ses proches), peut bénéficier d'un avis médical (avec possibilité d'établissement de certificat médical), d'une information sur ses droits, d'un soutien psychologique et d'une orientation vers une prise en charge adaptée.

Le suivi des victimes est renvoyé ensuite sur le réseau de ville pour la prise en charge psychologique et/ou sur les permanences locales des associations spécialisées. Les victimes sont informées et orientées vers l'unité par les services de police et gendarmerie, par les associations (aide aux victimes, hébergement), par les travailleurs sociaux, par les professions médicales, par elles-mêmes ou leurs proches.

Activité

Le comité de pilotage, créé en 2005 pour élaborer l'unité, est composé aujourd'hui de la direction et personnel du CHIVA, de l'ARS, de la MDDFE-DDCSPP, de la DDT (sécurité routière) et des associations d'aide aux victimes APEA, ASJOA, CIDFF. Il se réunit une fois par an.

Depuis son ouverture, l'unité a accueilli : 3464 victimes avec 4121 consultations

dont hommes 37%, femmes 63%
482 mineurs
169 âgées de plus de 60 ans

Adressage	
Hôpital	624
Médecin généraliste	190
Associations	334
OPJ	995

Type de violence	
Conjugale	588*
Intrafamiliale	634
Au travail	206
Routières	378
Scolaires	60
Demande d'asile	59

* dont 64 hommes

Nature des consultations	
Médecin légiste	1757
Juriste	2386
Psychologue	1762

Partenariat local et autres activités de l'UAV

L'UAV mis en place un réseau d'adressage et d'aval fort, tant au niveau des institutions, des professionnels de santé, des services sociaux et des associations.

Concernant les violences faites aux femmes : L'activité de l'unité est inscrite dans les plans départementaux de lutte contre les violences faites aux femmes dans l'objectif de consolider la réponse sanitaire, d'améliorer la réponse lors des plaintes pour viol, et

développer la formation des professions médicales pour lequel l'UAV est pilote du groupe de travail dédié.

L'UAV organise et dispense depuis sa création des formations sur les violences conjugales et sexuelles notamment auprès des professionnels du milieu médical (élèves infirmières, sages-femmes, médecins généralistes et spécialistes...)

Financements

Le financement de l'UAV est assuré par :

- L'ARS sur une ligne MIGAC versée au CHIVA, pour les personnels médicaux, paramédicaux et les secrétaires.
- La préfecture avec les crédits FIPD pour les vacations des juristes et psychologues des associations.
- La DDT Prévention routière - PDARS pour le financement de plaquettes d'information.
- Le ministère de la justice pour le paiement des réquisitions effectuées au sein de l'UAV.
- Le ministère des affaires sociales pour l'implication au numéro national 3977.

Glossaire

ADSEA : Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adulte en Ariège
APEA : Association des psychologues en Ariège
ARS : Agence régionale de santé
ASJOA : Association de soutien judiciaire et d'orientation de l'Ariège
CIDFF : Centre d'information des droits des femmes et de la famille
DDCSPP : Direction Départementale pour la Cohésion Sociale et la Protection des Populations
DDT : Direction départementales de territoires
FIPD : Fond interministériel de prévention de la délinquance
MDDFE : Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
MIGAC : Mission d'intérêt général et d'aide à la contractualisation
PDARS : Plan départemental d'action et de sécurité routière
3977 : numéro national de la maltraitance aux personnes âgées et/ou handicapées

UNITE D'ACCUEIL
DES VICTIMES de VIOLENCE (UAV)

*Consultations le lundi et vendredi matin
10, rue Saint-Vincent - 09100 Pamiers*

Prise de rendez-vous au 05 61 60 90 15 du lundi au vendredi de 8h 30 à 16h 30